

Taxe d'apprentissage, Soyons partenaires

L'ENSAE ParisTech (**Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique**) dépend du GENES (**Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistiques**). L'école est habilitée à collecter la Taxe d'apprentissage au titre du barème (hors quota) pour la catégorie B.

L'ENSAE ParisTech est inscrite sur la liste des établissements habilités à percevoir la taxe de la Préfecture de la région Ile de France, sur [la liste du département 92 ^{\(1\)}](#)

Annonce de versement

<p>Pour effectuer votre versement</p> <p><i>Vous devez verser votre quotité de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix</i></p> <p>Préciser le montant que vous voulez affecter aux écoles du GENES</p>	<p>Nom et coordonnées de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
	<p>* Versement à GENES</p> <p>Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique 18, boulevard Adolphe Pinard – 75014 Paris</p> <hr/> <p>* Pour le compte d'ENSAE ParisTech code établissement : 0921682D</p>
	<p>➤euros (<i>catégorie B</i>)</p>

Pour assurer un meilleur suivi, vous pouvez nous retourner cette fiche qui nous informera sur votre organisme collecteur.

Pour tout renseignement ou correspondance

ENSAE ParisTech

Marie-Françoise JACQUEMARD - Relations avec les entreprises
 Timbre J102 - 3, Avenue Pierre Larousse - 92245 MALAKOFF Cedex
 Tél. 01 41 17 51 59
 Mail : marie-francoise.jacquemard@ensae-paristech.fr

⁽¹⁾ <http://www.ile-de-france.gouv.fr/La-prefecture-et-vous/Entreprises-Salaries/Taxe-d-apprentissage/Liste-par-etablissements-ou-par-organismes-des-formations-technologiques-donnant-droit-a-la-taxe-d-apprentissage-2015> Liste du département 92 : <http://www.ile-de-france.gouv.fr/content/download/8145/59932/file/TA2015-DEP92.xlsx>

Timbre J101
 3, avenue Pierre Larousse
 92245 Malakoff Cedex
 Tél. : +33 (0)1 41 17 65 25
 Fax : +33 (0)1 41 17 38 52
 Courriel : info@ensae.fr